

Question orale de M. Cools : Les comptages réalisés par la zone Marlow autour du Bois de la Cambre.

M. Cools rappelle que la presse a largement répercuté le travail accompli pour évaluer l'impact du plan actuel de circulation du Bois de la Cambre sur ses alentours.

M. Cools se réjouit de cette évaluation, qu'il avait réclamée lors des dernières séances du Conseil communal.

Selon ces comptages, la circulation a augmenté dans une proportion de 28 % sur la chaussée de Waterloo à hauteur de la Bascule.

Le Collège pourrait-il donner plus d'informations sur les comptages réalisés, les artères concernées et la méthodologie suivie ? Quels enseignements en tire-t-il ?

Pourquoi Bruxelles-Mobilité et la zone de police aboutissent-elles à des conclusions différentes pour ce qui concerne les volumes de circulation enregistrés ?

Le service communal de la Mobilité a-t-il été associé au travail mené par la zone de police ?

Quelle date est prévue pour l'ordonnance du tribunal, suite au recours en urgence du 19 octobre dernier ?

M. le Bourgmestre précise que l'appareil utilisé par la zone de police effectue un comptage précis des véhicules en circulation.

Lors du comptage effectué du 16 au 23 septembre sur la chaussée de Waterloo à hauteur du Vivier d'Oie, 74.586 véhicules ont été recensés dans un sens de circulation. Du 5 au 12 octobre, 80.479 véhicules ont été recensés sur la même artère, à proximité de l'école européenne. Ce total de 156.335 véhicules en circulation, établi par la zone de police, représente une augmentation de 28 % du trafic. Cette hausse est d'autant plus significative que, dans le contexte actuel, les citoyens en régime de télétravail demeurent à leur domicile.

Par ailleurs, la baisse de 9 % du trafic sur l'avenue De Fré, constatée par la zone de police, peut aisément s'expliquer par l'ouverture vers le bois qui débouche par la gauche sur le double sens temporaire mis en place par la ville de Bruxelles.

La ville de Bruxelles et Bruxelles-Mobilité n'ont pas abouti aux mêmes résultats car elles ont procédé au comptage selon une autre méthodologie, fondée sur les temps de parcours communiqués via des applications de mobilité et non sur le nombre de véhicules, alors que la détérioration de la qualité de vie des Ucclois est due précisément à cette pléthore de véhicules.

De plus, les derniers comptages effectués par la ville de Bruxelles datent du 24 septembre alors que les comptages ucclois sont plus récents. Lors de la 6^{ème} et dernière réunion consacrée au dossier du Bois de la Cambre, les représentants de la ville de Bruxelles ont reconnu que le mois de septembre n'était pas la meilleure période à privilégier pour une mesure du trafic.

En dépit de cette concession, les techniciens de la ville de Bruxelles, se considérant comme les seuls experts compétents, n'ont pas hésité à traiter avec une certaine condescendance la position équilibrée défendue par les représentants du Collège ucclois.

M. le Bourgmestre se demande si ces techniciens se sont donné la peine de se rendre ne fût-ce qu'une seule fois sur place pour se rendre compte de la réalité du terrain !

La réunion technique proposée pour aplanir ces malentendus d'ordre méthodologique n'a toujours pas eu lieu.

Le Collège vient de recevoir une lettre de la ville de Bruxelles invitant la commune d'Uccle à préciser ses propositions pour le Bois de la Cambre. Ce courrier est tout à fait grotesque, étant donné que les membres du Collège ont à maintes reprises exposé le point de vue ucclois au cours des diverses réunions, que les autorités bruxelloises ont reçu une copie de la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communal d'Uccle à la fin du mois de juin et que, de surcroît, les différents scénarios émis par la ville de Bruxelles pour l'avenir du Bois de la Cambre reprennent certaines propositions uccloises !

M. le Bourgmestre s'interroge sur l'utilité de ses participations à toutes ces réunions, quoiqu'il y aille encore pour défendre l'intérêt des Ucclois et pour ne pas être accusé de pratiquer la politique de « la chaise vide ».

La mauvaise foi manifeste et la malhonnêteté intellectuelle dont font preuve les autorités de la ville de Bruxelles convainquent M. le Bourgmestre de la légitimité et de la pertinence du recours en justice introduit devant le Tribunal de première instance. Les plaidoiries, de très haut niveau, ont été prononcées lundi dernier.

Le Collège ne manquera pas d'informer le Conseil communal du jugement du tribunal, qui devrait intervenir d'ici une dizaine de jours.

M. Cools espère qu'un dialogue constructif pourra être renoué pour débloquer cette situation

Le Conseil communal reviendra sur ce débat lorsque l'ordonnance du Tribunal de première instance sera connue.

M. le Bourgmestre est toujours prêt au dialogue mais celui-ci suppose des interlocuteurs disposés à écouter la partie adverse.